



Réunion en visioconférence du vendredi 2 juillet 2021 (10h-11h30).

Sont présents : le SG, la DRH, la DPEP, la DPES, SNES FSU, CFTC EPR, SNEC CFTC, SPELC, SNE CSEN.

#### Intervention du Secrétaire Général.

(Cf le message 112)

Point de situation plutôt stable avec des petits pics en fin de semaine, inquiétant quand même avec l'apparition du variant delta. L'ARS continue le tracing, les signalements d'élèves se feront toujours après le 7 juillet et, si besoin, les IEN et les PERDIR devront informer les familles (à J+7 après fermeture de la dernière classe).

La cellule d'astreinte reste activée.

Prudence pour la fin d'année : fêtes et regroupements dans le respect des règles sanitaires.

Rentrée : la situation peut évoluer dans un sens ou dans l'autre. Vers le 6 août on pourra préciser l'évolution du protocole c'est-à-dire identique, durci ou allégé.

Obligation professionnelle : la date de la rentrée ne changera pas, tout le monde doit être en poste. Il faut anticiper si on sort du territoire. Il faut éviter de créer des tensions.

#### Questions du SNE

##### 1 - Mouvement intra >

- *Avez-vous des statistiques sur le nombre de recours ayant reçu une réponse favorable en 2020?*

Le point n'a pas été clarifié. Mais il semble de mémoire qu'il n'y ait pas eu de réponse favorable. Toutes les situations qui pouvaient aboutir avaient été traitées avant les recours.

- *Est-il possible d'avoir un retour au sujet des quatre postes de direction non pourvus au Port et à la Possession (MCS)?*

Cf la réponse précédente (il y a deux semaines). Les situations ont été examinées en particulier. Pas de retour supplémentaire aujourd'hui.

- *Savez-vous la date de convocation des délégués syndicaux dans le cadre des recours (l'an dernier c'était le 15 juillet)?*

Oui la semaine prochaine mardi ou jeudi.



2 - Congés bonifiés > Les agents ayant leur CIMM à La Réunion et qui remplissaient les conditions pour bénéficier d'une prise en charge à 50% ou à 100% à la date d'entrée de la nouvelle réglementation (5 juillet 2020) pourront bénéficier d'un dernier congé bonifié. Que signifie dernier congé bonifié ? S'agit-il d'un CBO à 50 ou 100% (le dernier dans les conditions antérieures) ? Cela signifie-t-il, comme le pensent certains collègues, qu'ils ne pourront plus avoir de congés bonifiés du tout après en avoir pris un il y a 5 ou 10 ans ?

> On n'a pas la réponse tout de suite. A suivre.

3- CMO/CITIS après accident de travail > Une demande de temps partiel thérapeutique est faite suite à un accident de travail, car l'agent veut reprendre à temps partiel plutôt que de rester en arrêt (ce qui est probablement bénéfique pour son état général). Normalement cet agent doit rester en CITIS le temps de la procédure. La lenteur dans le traitement de la demande créé des incohérences et du stress administratif : il n'y a pas de prise en compte de l'état de santé réel lorsque le médecin expert voit l'agent à une certaine date et qu'il estime sa guérison 17 jours plus tôt, qu'il préconise le travail à temps complet, et demande le passage en CMO rétroactivement. L'avis de l'expert dans ce cas est une source d'incompréhension et de stress.

D'une manière générale je constate que les agents en congé maladie qui veulent reprendre leur travail le plus rapidement possible, qui ont planifié l'ensemble du processus, se rendent compte que cela ne fonctionne pas comme prévu. La DPEP devait se rapprocher de la DEPAP pour en savoir plus.

> Cela n'a pas pu aboutir, il faudra un autre interlocuteur.

4- AESH > Le tribunal administratif de Nantes ayant rendu un jugement important (l'Éducation Nationale a l'obligation de remplacer les AESH qui sont en arrêt de travail), qu'est-il prévu dans notre académie à ce sujet pour la prochaine rentrée (recrutement d'AESH remplaçant(e)s par exemple) ?

Pas de consigne du service juridique du ministère. Donc on attend.

5- Education prioritaire > Quel est le devenir des REP ? Ne devaient-ils pas tomber dans l'escarcelle des recteurs ?

Cela a toujours été le cas, le recteur émet un arrêté de classement d'une école en REP. Pour l'instant pas de distinction de gestion ministère (REP+) / rectorat (REP).

6- Service public ralenti > La gestion des élèves difficiles est de plus en plus impactée par la lenteur administrative à tous les niveaux : services sociaux, CMPP, MDPH... Autrement dit les équipes dans les écoles gèrent les situations



problématiques (voire dangereuses) tant bien que mal et trop longtemps. Qu'est-il prévu pour accélérer les procédures ?

La Rectrice n'a pas de relation hiérarchique avec ces structures. Mais elle peut les alerter pour signaler les retards. C'est un vrai souci. La situation est sans doute en partie due à la crise sanitaire : afflux de demandes, effet entonnoir.

7- Dossier administratif personnel d'un agent public > *Quelqu'un d'autre que la personne intéressée peut-il consulter son dossier administratif (un supérieur hiérarchique par exemple) ?*

Non, à l'exception des gestionnaires et des personnes mandatées par l'intéressé(e).

8- Alternants > *Est-il judicieux de chercher des professeurs d'école volontaires pour accompagner les futurs alternants, en ce moment, en toute fin d'année scolaire, en moins de 24 heures et avec une contrepartie aléatoire (300 ou 600 € annuels, sur quel temps de tutorat) ?*

Non mais on ne peut faire autrement, en fonction des délais impartis par le Ministère (question qui relèverait de l'Inspection Académique).

9- Modules de formation d'initiative nationale > *Est-il prévu une réouverture de la campagne d'inscription aux modules de formation d'initiative nationale ? Le délai était trop court (du 23 juin à 11h14 au 25 juin à 17h).*

C'était très court en effet mais il n'y a pas de projet de réouverture pour l'instant. A suivre.

10- Avancement d'échelon et parité > *Cette question relèverait d'une CAPD mais la voici quand même : pourquoi le pourcentage d'hommes qui bénéficient de l'accélération de carrière (6ème échelon) n'est-il que de 10% alors qu'il est de 18,31% chez les promouvables. Sachant que le corps des PE est constitué de 74% de femmes, pourquoi le taux est de plus de 81% chez les promouvables et les promues (6ème et 8ème échelons) ? S'agit-il d'un « rattrapage », s'agit-il d'un taux national ?*

C'est l'effet du barème tout simplement. Rien n'a été modifié. Il n'y a aucune action de l'administration pour promouvoir plus de femmes. Stricte application du barème.

11- Hors classe > *Je vais dans I-Profil régulièrement mais le tableau d'avancement à la hors-classe n'est pas consultable.*



Il va y avoir une modification de calendrier. Travail toujours en cours sur le tableau d'avancement. L'affichage des résultats est prévu le 7 juillet.

Autres questions :

SPELC : Mercredi 7 on aura des AG dans les établissements du second degré avec par exemple 100 professeurs et 4 m<sup>2</sup> à respecter ce qui n'est pas faisable > Il faut respecter les gestes barrière, faire ce qui est réaliste, nous ne sommes pas dans une situation sanitaire qui permet le relâchement.

CFTC : Suite au mouvement on a repéré des situations particulières, des déplacements de personnels, des interventions d'IEN sur les structures des écoles... > Il y a des ajustements mais il n'est pas certain que ce soit lié à ces situations. Faut faire remonter ces problèmes particuliers. On refera un point avec la DSM entre autres. On prend en compte ce qui est envoyé.

SNES : Faut-il prévoir d'être en septaine ? > Non ce n'est pas le propos, on ne peut pas prévoir la situation sanitaire à la rentrée, il faut donc se tenir au courant par anticipation.

Combien est-il prévu d'alternants ? > Dans le premier degré on visait 30 contractuels, on est tombé à 25 suite à des désistements. Dans le second degré il faut attendre les résultats des CAPES, on n'arrivera pas à 40. Pour les CPE on en a 12 pour 13 prévus.

Congés bonifiés et motifs impérieux, comment faire ? > Si le schéma vaccinal n'est pas complet il faut demander l'annulation du billet. Le cas sera étudié.  
(Note personnelle : lire les articles 14 à 16 des pages 10 et 11 dans ce document ci-après (arrêté préfectoral n°2021-1230) [http://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/2021\\_1230\\_prescrivant\\_les\\_mesures\\_generales\\_lutte\\_ontre\\_la\\_covid19.pdf](http://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/2021_1230_prescrivant_les_mesures_generales_lutte_ontre_la_covid19.pdf))

Médecine de prévention > C'est un souci en ce moment. Il n'y a qu'un conseiller technique. Il est très délicat de recruter car il y a peu de candidats. Un projet est possible avec la MGEN (expérimentation dans certaines académies dont celle de la Réunion).

Si vous voulez en savoir plus, contactez-nous !

Anthony Payet SNE CSEN 974